

Séance ordinaire du 11 juillet 2017

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi onze juillet deux mille dix-sept à treize heures trente-cinq, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Jean-Pierre Bazinet, Guy Dumoulin et Mario Fortier, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Janet Jones et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie (partiellement), Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Zoé Couture, directrice du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2017-10-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 11 juillet 2017.

CE-2017-10-27

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2017-044](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de la vie communautaire, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision RHAC-2017-044.

CE-2017-10-28

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des communications et du service à la clientèle

[Document d'aide à la décision GCH-2017-040](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des communications et du service à la clientèle, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GCH-2017-040.

CE-2017-10-29

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2017-047](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GCH-2017-047.

CE-2017-10-30**Besoin de main-d'œuvre à la Direction générale et à la Direction du greffe**
[Document d'aide à la décision GCH-2017-048](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale et à la Direction du greffe, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2017-048.

CE-2017-10-31**Besoin de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion**
[Document d'aide à la décision GCH-2017-049](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2017-049.

CE-2017-10-32**Aide financière à la Fondation du musée du Régiment de la Chaudière**
[Document d'aide à la décision GRE-2017-170](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 3 000 \$ à la Fondation du musée du Régiment de la Chaudière, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2017-10-33**Aide financière à la Légion royale Canadienne succ. 12, Lévis**
[Document d'aide à la décision GRE-2017-172](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Légion royale Canadienne, succursale 12, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2017-10-34**Demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatives à la construction du sentier et de la passerelle à l'Anse Ross**
[Document d'aide à la décision ENV-2017-027](#)

Il est résolu d'autoriser les cabinets de professionnelles et professionnels mandatés par la Direction de l'environnement ou des infrastructures à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au nom de la Ville, toute demande nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement du sentier et à la construction de la passerelle à l'Anse Ross.

CE-2017-10-35**Demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatives à la construction du bâtiment de service au Quai Paquet**

[Document d'aide à la décision ENV-2017-028](#)

Il est résolu d'autoriser les cabinets de professionnelles et professionnels mandatés par la Direction de l'environnement ou par la Direction des infrastructures à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au nom de la Ville, toute demande nécessaire à la réalisation des travaux de construction du bâtiment de service au Quai Paquet.

CE-2017-10-36**Financement de la dépense relative à l'aménagement d'une piste cyclable et autres travaux connexes dans le parc de la rivière Etchemin**

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-036](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'aménagement d'une piste cyclable et autres travaux connexes dans le parc de la rivière Etchemin au montant maximal de 566 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-15-45.

CE-2017-10-37**Financement de la dépense relative aux travaux de réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc, décret de travaux et demande de soumissions**

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-073](#)

Il est résolu :

- de financer la dépense relative aux travaux de réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc au montant maximal de 598 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03 et de décréter ces travaux;
 - d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander des soumissions pour la réalisation de ces travaux.
-

CE-2017-10-38**Financement de la dépense relative à l'aménagement de sentiers pédestres, passerelle et autres travaux connexes dans le secteur Saint-Nicolas**

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-079](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'aménagement de sentiers pédestres, passerelle et autres travaux connexes dans le secteur Saint-Nicolas, au montant maximal de 175 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-15-45.

CE-2017-10-39

Financement de la dépense relative à tous les travaux nécessaires à la construction du mur de soutènement, du trottoir et de la main courante et demande de soumissions pour les travaux de démolition (rue Monseigneur-Bourget et Couvent Jésus-Marie, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-081](#)

Il est résolu :

- de financer la dépense relative à tous les travaux nécessaires à la construction du mur de soutènement, du trottoir et de la main courante (rue Monseigneur-Bourget et Couvent Jésus-Marie, secteur Lévis), au montant de 170 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03;
- d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander des soumissions pour la réalisation des travaux de démolition du bâtiment.

CE-2017-10-40

Engagement de la Ville auprès de la Coopérative de solidarité Carpe diem et mandat à la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-001](#)

Il est résolu de confirmer l'engagement de la Ville auprès de la Coopérative de solidarité Carpe diem pour un montant de 31 515\$, taxes nettes incluses, au budget 2018, afin de reloger deux organismes culturels, soit le Club de l'âge d'or Ste-Bernadette de Lauzon et le Cercle des fermières Sainte-Bernadette, de même que de mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour la préparation du bail requis.

CE-2017-10-41

Demande de soumissions pour l'aménagement d'une descente de mise à l'eau de canots et kayaks sur la rivière Beaurivage et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-016](#)

Il est résolu :

- d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander des soumissions pour l'aménagement d'une descente de mise à l'eau de canots et kayaks sur la rivière Beaurivage;
- de financer cette dépense au montant maximal de 20 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-06.

CE-2017-10-42

Entente de collaboration à intervenir avec la Corporation de développement du Vieux-Lévis concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 433 088 du cadastre du Québec (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-073](#)

Il est résolu de conclure l'entente de collaboration à intervenir avec la

Corporation de développement du Vieux-Lévis, concernant l'utilisation d'une partie du lot 2 433 088 du cadastre du Québec (secteur Lévis), d'une superficie approximative de 382 mètres carrés, à des fins d'aménagements paysagers, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-073, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2017-10-43

Intervention à l'acte de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication entre Hydro-Québec, Bell Canada et le propriétaire du lot 5 979 669 du cadastre du Québec (rue de l'Abbaye, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision DEV-2017-119](#)

Il est résolu d'intervenir à l'acte de servitude pour des lignes électriques et de télécommunication entre Hydro-Québec, Bell Canada et le propriétaire du lot 5 979 669 du cadastre du Québec, aux conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2017-119, les frais inhérents à cette transaction étant à la charge de la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2017-10-44

Vente du lot 4 851 380 du cadastre du Québec à Gestion Mathieu DeBlois inc. (rue de la Pascaline, secteur Lévis, Innoparc de Lévis) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2017-129-R-1](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Gestion Mathieu DeBlois inc. pour le lot 4 851 380 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-129-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2017-10-45

Candidature de la Ville au concours *Les grands prix régionaux du tourisme québécois 2018*

[Document d'aide à la décision DEV-2017-132](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser la mise en candidature de la Ville pour le Parcours des Anses, le parc des Chutes-de-la-Chaudière et la Fontaine du Quai Paquet au concours *Les grands prix régionaux du tourisme québécois 2018*, organisé par Tourisme Chaudière-Appalaches.

CE-2017-10-46

Vente du lot 2 384 126 du cadastre du Québec (avenue Saint-Augustin, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2017-134](#)

Il est résolu de vendre au propriétaire du lot 2 384 124 du cadastre du Québec le lot 2 384 126 de ce cadastre au prix de 5 800 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété sans la garantie de qualité et aux autres conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2017-134, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, d'affecter le produit de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, conditionnellement à la vente de ce lot.

CE-2017-10-47

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes

[Document d'aide à la décision DEV-2017-139](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 75 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2017-139, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

CE-2017-10-48

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un plan directeur d'égout pluvial pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est

[Document d'aide à la décision APP-2017-125](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un plan directeur d'égout pluvial pour l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2017-55-58), à J.F. Sabourin et associés, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 194 700 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2017-10-49

Dépôt de listes de certains contrats au 31 mai 2017

[Document d'aide à la décision APP-2017-139-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mai 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé ou une employée du 1^{er} janvier au 31 mai 2017, avec un même cocontractant ou cocontractante lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé ou une employée du 1^{er} au 31 mai 2017, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2017-10-50

Modification du contrat pour la réfection des réfractaires du four de l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2017-142](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la réfection des réfractaires du four de l'incinérateur, attribué par la résolution CE-2017-04-47 (appel d'offres 2017-50-11), au montant de 86 902,18 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-142, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision

CE-2017-10-51

Modification du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité d'une conduite d'égout sanitaire et réfection complète de la voirie sur un tronçon du chemin Olivier situé entre les rues William G. Ross et de la Seine (secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision APP-2017-147-R-1](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité d'une conduite d'égout sanitaire et réfection complète de la voirie sur un tronçon du chemin Olivier situé entre les rues William G. Ross et de la Seine (secteur Saint Nicolas), attribué par la résolution CV-2015-09-87 (appel d'offres 2015-50-30), au montant de 115 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-147-R-1, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision

CE-2017-10-52

Attribution du contrat pour le projet de fourniture de souffleuses à neige amovibles

[Document d'aide à la décision APP-2017-150](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de souffleuses à neige amovibles (appel d'offres 2017-50-66), à J.A. Larue inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense négociée estimée à 554 000 \$, avant TPS

et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2017-10-53

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-32 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif

[Document d'aide à la décision GRE-2017-079-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-32 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet notamment de subdéléguer certains pouvoirs aux membres du personnel de la Ville ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-32 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-54

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-33 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-020-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-33 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur une partie du chemin des Forts ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-33 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-55

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-34 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-34 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Joly, des Îles-du-Vent, Alphonse-Ferland, du Verge, Dorval, de la Fabrique et Arthur-Baron et de régir l'utilisation des stationnements réservés aux véhicules rechargeables ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-34 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-56

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-35 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-35 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur la rue une partie de la rue du Rapide et de la rue de l'Eau-Vive ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-35 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-57

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-36 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-36 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy a été remise aux membres du comité exécutif de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant

la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de fixer à 70 km/h la vitesse maximale sur une partie du chemin Harlaka ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-36 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-58

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-37 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-37 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur le chemin Saint-Romain ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-37 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-59

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-38 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-074](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-38 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues 3^e Rue, de Courchevel, de la Martinière

et Monseigneur-Gosselin ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-38 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-60

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-39 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-074](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-39 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue Sainte-Jeanne-d'Arc ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-39 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-61

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-40 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement de certains chemins publics avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg
[Document d'aide à la décision INF-TP-2017-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-40 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement de certains chemins publics avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité exécutif présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre à la surveillante et au surveillant qui doit se trouver devant une souffleuse à neige, sur les chemins identifiés et aux autres conditions prévues au règlement, à circuler à bord d'un véhicule routier au cours des opérations de déneigement avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-40 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors des opérations de déneigement de certains chemins publics avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg.

Adoptée à l'unanimité

CE-2017-10-62

Promesse d'échange du lot 2 359 734 et d'une partie du lot 3 337 056 du cadastre du Québec contre le lot 2 359 728 de ce cadastre (chemin des Forts, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2017-031](#)

Il est résolu d'accepter la promesse d'échange du lot 2 359 734 et de la partie du lot 3 337 056 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 9 815,7 mètres carrés, contre le lot 2 359 728 de ce cadastre (secteur Lévis), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-031, d'autoriser Philippe Meurant, directeur du Développement économique et de la promotion, à signer cette promesse, et d'autoriser le maire et la greffière tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, de décréter l'affectation publique sur le lot 2 359 728 de ce cadastre et de confirmer que le lot 2 359 734 de ce cadastre et la partie du lot 3 337 056 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 9 815,7 mètres carrés, ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à cet échange.

CE-2017-10-63

Demandes d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatives à la construction d'une descente de canot et kayak sur la rivière Beaurivage

[Document d'aide à la décision ENV-2017-029](#)

Il est résolu d'autoriser les cabinets de professionnelles et professionnels mandatés par la Direction de l'environnement ou la Direction des infrastructures à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au nom de la Ville, toute demande nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement de la descente de mise à l'eau pour les canots et kayaks sur la rivière Beaurivage.

CE-2017-10-64

Bail pour la location d'une suite commerciale à la Gare intermodale de Lévis située au 5995, rue Saint-Laurent (secteur Lévis) à intervenir avec Le vélo vert

[Document d'aide à la décision DEV-2017-123](#)

Il est résolu de conclure le bail pour la location d'une suite commerciale à la Gare intermodale de Lévis, située au 5995, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), à intervenir avec Le vélo vert, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-123, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2017-10-65**Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de réfection de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy**[Document d'aide à la décision APP-2017-151](#)

Il est résolu de modifier le contrat du contrat pour la fourniture de services professionnels pour les travaux de réfection de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy, attribué par la résolution CV-2016-01-71 (appel d'offres 2015-55-88), au montant de 49 720 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2017-151, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2017-10-66**Demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels relatifs à la construction d'un poste de police**[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-032](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à demander des soumissions pour la fourniture de services professionnels relatifs à la construction d'un poste de police.

CE-2017-10-67**Modification de la résolution CE-2017-08-15 « Aide financière à la Fondation jonction pour elle »**[Document d'aide à la décision GRE-2017-183](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2017-08-15 « Aide financière à la Fondation jonction pour elle » par le remplacement, à l'alinéa, du montant de « 500 \$ » par le montant de « 1 500 \$ ».

CE-2017-10-68**Engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques Servitude de non construction à des fins de conservation sur le lot 2 223 158 du cadastre du Québec en faveur de Jean Carrier inc.**[Document d'aide à la décision DEV-2017-144](#)

Il est résolu de s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à conserver à l'état naturel le lot 2 223 158 du cadastre du Québec, d'une superficie de 31 372,2 mètres carrés, suivant l'engagement de Jean Carrier inc. de céder à titre gratuit une servitude de non construction et à des fins de conservation en faveur de la Ville sur ce lot, et ce, conditionnellement à la signature de l'acte notarié entre les parties.

Il est également résolu d'autoriser l'établissement à titre gratuit de la servitude de non construction et à des fins de conservation sur la totalité du lot 2 223 158 de ce cadastre, propriété de Jean Carrier inc., en faveur du fonds dominant

4 851 373 de ce cadastre, propriété de la Ville, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Jean Carrier inc. et aux conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2017-144, conditionnellement à ce que Jean Carrier inc. compense monétairement la Ville au taux de 2,39 \$ le mètre carré pour les frais liés à la conservation à l'état naturel, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2017-10-69

Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil de Lauzon, no 10650
[Document d'aide à la décision GRE-2017-178](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil de Lauzon, no 10650, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2017-10-70

Aide financière à la Commission scolaire des navigateurs (école du Ruisseau)
[Document d'aide à la décision GRE-2017-179](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Commission scolaire des navigateurs (école du Ruisseau), pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2017-10-71

Aide financière à Le club lions Lévis inc.
[Document d'aide à la décision GRE-2017-180](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 600 \$ à Le club lions Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2017-10-72

Aide financière à L'adoberge Chaudière-Appalaches
[Document d'aide à la décision GRE-2017-182](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 650 \$ à L'adoberge Chaudière-Appalaches, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2017-10-73

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 35.

Gilles Lehouillier, président
 du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
 du comité exécutif
